

JUDO CLUB SAN CLAUDIEN

Palais des Sports
39200 SAINT CLAUDE

Site internet : <https://judoclubsaintclaudef.fr>

Facebook : JudoClub SaintClaude

Instagram : judo_club_saint_claudef



Rentrée de la section Judo SAISON 2023/2024



Présidente : Patricia PERRIER-CORNET

e-mail : patricia.grenier39@orange.fr **06.08.21.52.34**

Responsable sportif : Sandrine PIET (CN 5ème Dan, DEJEPS Judo)

e-mail : judoclubsaintclaudef.fr **06.81.67.88.36**

Enseignant : Julien DURAND (CN 4ème Dan, CQP MAM Judo)

Permanences Information et Inscription :

Mardi 5 septembre de 16h30 à 19h au Palais des Sports

Vendredi 8 septembre de 17h à 19h au Palais des Sports

Samedi 9 septembre de 10h à 17h au Palais des Sports (forum des associations)

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- * la fiche d'inscription avec la signature obligatoire d'un parent pour les mineurs
- * la demande de licence avec la signature obligatoire d'un parent pour les mineurs
- * l'attestation QS Sport (pour les mineurs) et pour les adultes qui étaient licenciés la saison dernière ou le certificat médical pour les mineurs ayant répondu oui à 1 des questions et pour les nouveaux adultes
- * le paiement (licence + adhésion + cotisation)

Apportez votre passeport afin de le mettre en règle. Dès la 1ère année de judo pour les judokas nés en 2017 et avant, le passeport est obligatoire (valable 8ans, prix 8€). Prévoir 1 photo d'identité.

La reprise des cours aura lieu le Mardi 12 septembre 2023 aux horaires suivants:

GROUPES		MARDI	VENDREDI	Les Tarifs (En EUROS):
		avec Sandrine	avec Julien	Adhésion + Licence + Cotisation
Eveil-Judo	2018 et 2019		17h15 - 18h	110 € (5 €+41 €+64 €)
Mini-Poussin	2016 et 2017	17h - 18h15		130 € (5 €+41 €+84 €)
Poussin 1	2015	17h - 18h15	18h - 19h15	160€ (5€+41€+114€)
Poussin 2	2014	18h15 - 19h30	18h - 19h15	
Benjamin	2012 et 2013	18h15 - 19h30	18h - 19h15	
Minime et +	né en 2011 et avant	19h30 - 20h45	19h15 - 20h30	

Réductions sur le tarif de l'inscription :

* Aide de l'Etat de 50 € (opération Pass'Sport). Valable 1 seule fois dans le club de son choix.

Cette aide concerne les enfants de 6 à 17 ans révolus (nés entre le 16/09/2005 et le 31/12/2017) bénéficiaires de l' allocation de rentrée scolaire, ou les étudiants âgés de 28 ans révolus au plus, qui bénéficient au plus tard le 15 octobre 2023 d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur, ou d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2022/2023. Pour bénéficier de l'aide, indiquez lors de l'inscription le code individuel de votre enfant reçu par mail prouvant son éligibilité à l'aide.

Si vous bénéficiez de cette aide, la réduction sera faite à l'inscription (l'offre est valable uniquement jusqu'aux vacances de Noël)

Possibilité de paiement en deux chèques, l'un sera encaissé à l'inscription et l'autre au 15 novembre 2023.

ou Possibilité de paiement en trois chèques, l'un sera encaissé à l'inscription, le deuxième au 15 octobre et le dernier au 15 novembre 2023.

Si vous bénéficiez d'un Bon CAF, apportez-le afin qu'on vous le remplisse.

ATTENTION: LE JUDOKA POURRA PRATIQUER L'ACTIVITE JUDO QUE LORSQUE SON DOSSIER SERA COMPLET.

